# MELANGES

# 

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

#### Vol. XII.

### Montreal, Vendredi, 9 Fevrier 1849.

#### ETRANGER.

GAETE .- On dit que le Saint-Père daigne persister dans sa première pensée, et qu'il veut aller lui-même répandre sur la France ses paternelles bénédictions, et lui témoigner, combien il a été touché des marques de son filial dévouement. De là, il paraît que Sa Sainteté se rendra dans l'île de Majorque, où l'appelle l'hospitalité royale de l'Espagne, et où un vaste palais, celui des anciens rois d'Aragon, lui offri ra, ainsi qu'à la cour pontificale, une résidence temporaire et convenable, dans un pays calme et à portée de l'Italie-

FIDÉLITÉ.-Sa Sainteté a reçu le 18 un témoignage de fidélite auquel Elle a été très sensible. Un détachement de carabiniers [gendarmes pontificaux], commandé par un brigadier, est venu se présenter à Guête, sollicitant la grâce de rester près de la personne du Pape. Pie IX leur a répondu en ces termes. " Braves soldats, je vous bénis, et " quoique vous soyez en petit nombre, je me trouve extrê-" mement henreux de vous voir près de moi, à cause de "cette preuve d'attachement à votre souverain, et parce " que vous avez reconnu vos devoirs envers la religion. J'ai-" me à espérer que vous ne serez pas les seuls et que votre " exemple en appellera beaucono d'antres à votre suite. " Maintenez-vous dans ces sentiments généreux. Le Pape " ne se trouve pas à présent en état de pouvoir vous récom "penser, comme il le voudrait. En attendant, recevez-" cette médaille pour vous souvenir de moi à jamais."

PROTESTATION DU SOUVERAIN PONTIFE CONTRE LA CRÉ-ATION A ROME D'UNE JUNTE DE GOUVERNEMENT .- Elevé par la disposition divine, et d'une manière presque merveilleuse, malgré Notre indignité, au Sonverain Pontificat, un de Nos premiers soins sut de travailler à procurer l'union entre les sujets de l'Etat temporel de l'Eglise, de rassermir la paix entre les familles, de leur faire du Lien de toutes facons, et de rendre l'Etat florissant et paisible autant que cela dépendait de Nous. Mais les bienfaits dont Nous nous sommes efforce de combler Nos sujets, les institutions les plus larges par lesquelles Nous avons condescendu à leurs désirs, bien loin, disons-le franchement, d'inspirer la gratitude et la reconnaissance que Nous avions tout droit d'attendre, n'ont valu à Notre cœur que déplaisirs et amertumes réitérés de la part des ingrats dont. Notre œit paternel voumonde sait de quelle manière on a répondu à Nos bienfaits, quel abus on a fait de Nos concessions, comment, en les denaturant, en travestissant le sens de nos paroles, on a chorché, à igarer la multitude, de sorte que de ces bienfaits méme et de ces institutions certains hommes se sont fait une arme pour les plus violents excès contre Notre autorité souveraine et contre les droits temporels du Saint-Siège.-Notre cœur se refuse à rappeler en détail les derniers événements à partir du 15 novembre, jour où tin ministre qui avait notre confiance fut cruellement égorgé en plein midi, par la main d'un assassin, qu'applandit a ec une barbarie encore plus grande une troupe de forcenés ennemis de Dieu et des hommes, de l'Eglise et de toute institution politique honnête. Ce premier crime ouvrit la série des crimes commis le jour suivant avec une sacrilége impudence. Ils ont déjà enconru l'exécration de tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans Notre Etat, en Italie, en Europe ; ils encourront l'exécration des autres parties du monde; c'est pourquoi Nous pouvons épargner à Notre cour l'immense douleur de les raconter ici. Nous avons été contraints de Nous soustraire du fieu où ils furent commis, de ce lieu où la violence. Nous empêchait d'y porter remêde, réduit que Nous étions à pleurer avec les gens de bien, à déplorer avec eux de si tristes évenements et l'impuissance plus affligeante encore de tous actes de justice contre les auteurs de ces crimes abominables. La Providence Nous a conduit dans cette ville de Gaëte où, Nous trouvant dans Notre pleine liberté, Nous avons, contre les violences et attentats susdits, renouvelé solennellement les protestations que Nous avions faites à Rome même, dès le premier moment, en présence des représentants accrédités aupres de Nous, des Cours de l'Europe et des autres nations lointaines. Par le même acte, sans déroger en rien aux institutions par Nous créées, Nous avons eu soin de donner temporairement à no: Etats une représentation gouvernementale légitime, afin que dans la capitale et dans tout l'Etat il fût pourvu au cours régulier et ordinaire des affaires publiques, ainsi qu'à la protection des personnes et des propriétés de Nos sujets. Par Nous a été en outre prorogé la session du Haut-Conseil et du Conseil des Députés, qui récomment avaient été appelés à reprendre leurs séances interrompues. Mais ces déterminations de Notre autorité, loin de faire rentrer dans la voie du devoir les perturbateurs et les auteurs des violences sacriléges que Nous venons de rappeler, les ont poussés à de plus grands attentats; car, s'arrogeaut ces droits de Souveraineté pii n'appartiennent qu'à Nous soul, ils ont, au moyen des deux Conseils, institué dans la capitale une représentation gouvernementale illégitime, sons le titre de Junte provisoire et suprême d'Etat, ce qu'ils ont publié par acte du 12 de ce mois. Les devoirs de Notre Souveraineté, auxquels Nous ne pouvons manquer, les serments solennels par lesquels Nous avons promis, en presence du Seignenr, de conserver le' Patrimoine du Saint-Siège et de le transmettre dans son intégrité à Nos Successeurs, Nous obligent à élever la voix solennellement et à protester devant Dieu à la face de tout l'univers, contre ce grand et sacrilége attentat. C'est pourquoi Nous déclarons nuls, sans force aucune ni valeur legale tous les actes mis au jour par suite des violences qui Nons ont été faites, protestant notamment que cette Junte d'Etat établie à Rome n'est autre chose au'une usurpation de nos pouvoirs souverains, et que la dite Junte n'a, ni ne peut avoir, en ancone façon, aucune autorité. Sachent donc tous Nos sujets, quel que soit leur rang ou condition, qu'à Rome et dans toute l'étendue de l'Empontifical, il n'y a et qu'il ne peut y avoir aueun pouvoir légitime cui n'émane expressément de Nons, que Nous avons, par le " Motu-proprio" souverain du 27 novembre, institté une Commission temporaire de gouvernement, et qu'à elle seule appartient exclusivement le gouver-

nement de la chose publique pendant Notre absence, et jus-

qu'à ce que Nous en ayons Nous-même autrement ordonné.

Donné à Gadie, le 17 déc. 1848. Plus PP. IX.

ROMr.-Le nouveau ministère est définitivement constitué. En voici la liste officielle:

M. Muzzarelli, président du conseil, ministre de l'instruction publique et provsoirement chargé du portefeuille des afsaires étrangères.

Carlo Armellini, ministre de l'intérieur. Federico Galeotti, ministre de la justice. Livio Mariani, ministre des finances. Pietro Sterbini, ministre du commerce. Pompeo di Campello, ministre de la guerre.

NOBLE REPONSE .- Dernièrement, plusieurs membres de Cercle populaire se présentèrent chez le cardinal Tosti préfet de l'hospice Saint-Michel, et que les devoirs de sa charge ont retenu à Rome. Ils venaient le féliciter, dit une correspondance de la Voix de la Vérité, de n'avoir pas quitté la ville comme ses collègues. Voici ce que leur répondit le vénérable Cardinal :

" Vous venez me féliciter, Messieurs, parce que je n'ai point fui. Eh bien! sachez que je n'ai pas plus pour de vous tous que ne l'ont mes vénérables collègnes, et s'ils ont snivi le Snint-Père, ce n'est que par obéissance et amour, de même que, si je suis resté dans cet établissement, c'est aussi par obéissance et amour pour Sa Sainteté, qui a désiré que je n'abandonne point cet écablissement où sont abrités tant d'infortunés, portion très-chère au cœur du Saint-Père parmi tous ses sujets. Dit reste, Messicurs, je suis Romain, et vous ne l'êtes point; je resterni sans me laisser épouvanter. Vous pourrez, il est vrai, me frapper aussi d'un coup de poignard; mais en cela que ferez-vous? Vous ne ferez que m'enlever deux on trois ans d'existence, car je snis un vieillard, j'ai soixante-douze ans, et je ne vivrai guère plus que très-peu d'années."

Les révolutionnaire se sont retirés couverts de confusion. NAPLES .- Naples semble vouloir passer outre à l'ultimeum fixé par l'Angleterre et la France, à propos des affaires de la Sicile. Ses préparatifs militaires augmentent dans une proportion considérable et bien supérieure à ses ressources en hommes et en argent.

Turin.-La chambre des députés de Turin vient d'être dissoute par une ordonnance du 30 décembre. Elle n'était pas assez avancée pour le ministère Giodrait voir le nombre diminuer toujours. Maintenant tout le berti. La nouvelle assemblée devra se réunir le 25 jun-

> LET. OL BAVIERE. Lo roi ? Boviere vient d'adresser .. comé de spaur, son envoyé près la cour pomiticate, le

rescrit suivant 🕹 " Monsieur l'envoyé comte de Spaur, j'ai lu avec le plus grand intérêt votre rapport du 30 du mois dernier relatif à hourouse délivrance de Sa Sainteté le Pape et son arrivée à Gaëte. Ma douleur a été grande lorsque j'ai connu les violences exercées contre le Chef sacré de l'Eglise catholique, par une faction criminelle et oublieuse de tous ses devoirs, ainsi que de la noire ingratitude dont ce même parti a pave les dons et les bienfaits dont l'avait comblé le cœur si plein d'amour et de bienveillance de Sa Sainteté. Bien que j'aie, comme tout autre fidèle fils de l'Eglise catholique, éprouvé un profond chagrin de la nécessité imposée au Saint-Père de chercher hors de ses Etats sûreté et protection contre des violences nouvelles, ma douleur et mes inquiétudes ont été soulagées par la nouvelle de la délivrance si heurensement accomplie du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et je rends des actions de grâces spéciales à la Providence divine, qui a choisi mon envoyé pour devenir l'instrument de let 5 dans l'arrandissement de Douni. cette délivrance. Par le zèle et la circonspection, aussi bien que par le courageux dévouement avec lequel vous avez mon cher comte, conduit coue entreprise aussi périlleuse que d'une extrême importance pour notre Saint-Père et pour toute la chrétienté ca'holique, à la plus heureuse issue, vous avez parfaitement répondu à mes intentions et aux sentiments qui m'animent envers Sa Spinteté; vous avez, on ne peut pas mieux, répondu aux instructions que je vous avais données, sous la date du mois de mai dernier, pour le cas où vos services pourraient devenir utiles au Saint-Père. C'est donc avec plaisir que je vous exprime à ce sujet mon entière satisfaction, me réservant de vous accorder un témoi gange tout particulier de ma grâce et de cette satisfaction, ainsi que des sentiments de bienvaillance avec lesquels je suis toujours, etc.

"Nymphimbourgi le 16 décembre 1848."

A ce rescrit était jointe la grand'eroix de l'ordre du Mérie de Saint-Michel, ainsi que trois cordons de l'ordre de la Conronne de Bavière, destinés : Pun au Cardinal secrétairel'Etat Antonolli, et les deux autres à M.M. d'Harcourt et Martinez de la Rosa, ambassadeurs de France et d'Espagne; puis le croix de commandeur de Saint-Michel pour M. d'Arnao, secrétaire de la légation d'Espagne.

ESPAGNE. - On lit dans l'Heraldo: "Il paraît qu'il se répare une grande solennité religieuse en l'honneur de Pie IX aux frais des membres des ordres de la Toison-d'Or, des Dames-Nobles-de-Murie-Louise, de Charles III et d'Isabellela-Catholique. Le jour de la cérémonie, S. M. la reine, comme chef de ces ordres, sortira à pied du palais, en grand costume, suivie de la famille royale, de toutes les darres, ministres, conseillers, grands-chanceliers et chevaliers desdits ordres résidant en ce moment à Madrid. Le cortége, à la tête duquel marcheront le corps diplomatique étranger et une députation de la grandesse d'Espagne, se rendra, par les principales rues de Midrid, à l'église d'Atocha, où le Nonce le Sa Sainteté, Mgr. Brunelli, en présence du Patriarche des Indes, de l'archevêque de Tolède, du commissaire général de Cruzada et de tous les prélats qui, par leur rang élevé, ont droit d'assister à une telle cérémonie, invoquera le Tout-Puissant en saveur de la santé et de la tranquillité du Souverain-Pontife. La cérémonie terminée, Sa Majesté retournera au palais avec le même cortége et y fera une oraison dans sa chapelle royale. On dit que cette cérémonie dépassera en mignificence toutes celles du même geure qui ont eu lieu précédemment à Madrid."

ANGLETERRE. - Les catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont tenu des meetings importants pour voter des Adresses de sympathic et d'admiration au Pontise que l'ingratitude de caire apostolique, sans résidence fixe, auquel est confié le

une réunios importante, il a été présenté un projet pour ainsi que des royaumes du Danmarck, de la Snede et de rétablir l'antique contribution du denier de saint Pierre, afin Norwège. de venir en aide à Pie IX durant son exile. Des meetings simultanés auront lieu dans toutes les paroisses pour recevoir à cet effet les offrandes des fidèles. Si ce projet se réalise, l'Angleterre catholique ne manquera pas de s'y as-

LA VOIX DE L'HONNEUR.-Nous ne pouvons cacher l'étonnement que nous cause la lenteur des décisions du gouvernement en ce qui touche la politique de la France dans les uffaires d'Italie. Sans doute, nous comprenons les difficultés inhérentes à une situation nouvelle et qu'aggravent encore l'attitude hostile et le manyais vouloir de l'Assemblée. Sans doute aussi nous n'ignorous pas qu'on envoie des courriers et qu'on prépare des protocoles. Mais nous craignons que le pouvoir ne comprenne pas assez ce que demande la dignité de la France, ce que réclament d'elle les glorieuses tra litions de son dévouement euvers le Saint-Siège, et les vœux unanimes de trente millions de catholiques. Tandis que Espagne et le Portugal, tandis que des nations même noncatholiques prennent de générouses mitiatives, ne sauronsnous pas mont er à l'Europe et un monde que le temps est venn pour notre patrie de parler un langage digne de son rang, de son passé et de son honneur!

HESSE-DARM STADT. - Dans la séance du 15 de la première chambre de Hesse, le baron de Gagern a présenté une motion tendant à prier le gouvernement grand-ducal de s'employer de tout son pouvoir pour que non-seulement un asile, mais une résidence convenable soit offerte en Allemagne au Pape Pie IX et aux Cardinaux, et qu'une invitation dans ce sens soit adressée à ces augustes et hauts personnages. La motion du baron de Gagera est d'autant plus digne d'être remarquée que lui-même est protestant. Cette motion a été renvoyée à une commission.

FRANCE.-DIOCESE DE PARIS.-La neuvaine de sninte Geneviève, patronne de Paris, a commencé jeudi dernier. Ratement l'affluence des pélerins a été plus nombreuse, et nons sonmes heureux de rendre hommage à la piété de la population, qui n'a pas oublié les biensaits que cette grande sainte a répandus sur notre capitale.

LE MINISTÈRE EN FRANCE. - S'il fal'ait juger des dispositions du ministère actuel sur les questions religieuses d'après les antécédents parlementaires de ses, procha-, de populé pourrait paraître douteux. M. Rulhière n'u pas été appelé à montrer ses semiments à cet égard. Ceux de MM. Passy et Drouin de l'Huys étnient hésitants; et si MM. Odilon Barrot, Faucher et Bixio n'ont pas été pendant longtemps les adversaires les moins acharnés de l'Eglise, M. de Maleville, quoique protestant, a toujours été favorable à la liberté religieuse pour tout le monde ; M. de Tracy est un des plus hendables vétérans de la liberté d'enseignement, et nous n'avons pas besoin de redire avec quelle génerosité M. de Falloux avait accepté à la Chambre des députes la mission de somenir et de défendre nos droits.

FRANCE.-Le Président de la République a reçu le 31 déembre, à deux heures de l'après-midi, Mgr. l'Archevêque le Chapitre et le clergé de Paris.

DIOCESE DE CAMBRAI. - Un retour bien consolant vers l'unité de la foi, routinue de se faire remarquer dans le diocèse de Cambrai. 24 abjurations de protestants ont encore eu lieu, dans ce diocèse, pendant l'année 1848, savoir : 10 dans l'arrondissement de Lille, 9 dans l'arrondissement de Cambrai,

suisse.-Après onze années d'un schisme provoquépar la vient de s'opérer entre l'évêque de Coire et les autorités de oc canton. Le 21 octobre, le vénérable i rélat est venu conférer le sacrement de Confirmation aux habitants catholiques de Nœfels, puis de Glaris. Trois des principaux fonctionnaires du canton ont été délégués avec mission de négocier un accommodement avec Mgr. de Coire, et de rétablir avec lui une parfaite entente sur les points de dissidence qui, pendant un si long temps, avait tenu le pasteur seguré de ses quailles. L'on assure qu'une convention, à cet égard, est déjà conclue entre les deux parties contendantes, sauf l'approbation du Saint-Siège et la ratification du triple conseil

LES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.—On sait que les Mémoires d'outre tombe, de M. de Châteaubriand, se publient, dans un journal, par feuilletons détachés. Nous attendrons que cet ouvrage important soit arrivé à sa fin, pour en rendre compte et le juger: nous en parlerons alors, avec toute la justice qui est due au talent supérieur et au caractère de l'écrivain que la France et l'Europe ont pleuré mais aussi avec toute la fermeté et l'indépendance, que pourra nous commander le sainteté de la morale chrétienne, quelquesois oubliée par faiblesse, quelquesois sacrifiée aux complaisances de l'art. Il nous coûte de le dire; mais nous ne pouvons, des aujourd'hui, contenir l'expression de la peine que nous ont fait éprouver plus eurs pages des Mémoires si curieux d'ailleurs et si pleins d'intérêts : nous regrettons d'être forcés d'appeler sur ce point la vigilance des péres de familles, afin qu'ils ne taissent point imprudemment cette lecture à la disposition de leurs enfants, dont l'innocence pourrait y subir des dommages. Nous n'accusons ici que le livre et les mots, nous n'accusons pas l'auteur et ses intentions. Qu'importe que la pensée soit honnête et la volonté droite, si la forme ne respecte pas assez ce qui doit toujours être respecté, si elle offre des dangers pour des imaginations tendres et délicates ? Dans ce demi-siècle qui va bientôt finir, où si peu de plumes sont restées honnêtes et si peu-de vies respectables, nous n'oublicrons pas que, si la plume et la vie de M. de Châteaubriand n'ont pas été toujours sans reproche, il y a du moins de grands principes pour lesquels il a toujours noblement combattu, et devant lesquels sa lide lité n'a point stéchi. - Ami de la Religion de Paris.

ALLEMAGNE. L'Union des Catholiques d'Aliemagne annonce l'intetion de réclamer le rétablissement de l'antique évêché de Hambourg. Jusqu'ici l'administration catholique de cette grande et populeuse ville est dévolue à un vises sujets a force de s'éloigner de Rome. A Dublin, dans gouvernement des Eglise de l'Allemagne soptentrional, Couc. toin. VI. VII. Thomassin, ancienne et nouvelle

ALLEMAGNE. 11 était naturel que Robert Blum, le prtriarche du rongisme, dont il avait présidé le premier Concile à Leipzick, reçut dans cette ville d'éclatants honneurs funébres, et que les fureurs de cette secte se manifestassent dans le discours dont le pasteur rongien Rauch était chargé d'honorer sa mémoire. Ce discours peut se résumer en cé seul mot : Vengeance ! Voici en peu de mots la pérorairon de sa harangue : " Vengeance! je t'appelle sur la tête des meurtriers! Vengeance sur les têtes des moines et des jésuites! Vengeance sur le cadavre vivant (l'empereur Ferdinand)! Vengeance sur tous les ennemis de notre heros assassiné! Vengeance! vengeance! c'est là ma bénédiction." Le dimanche suivant, le meine prédicant se rendtt au village de Schenefeld afin d'offrir aux villageois les mêmes explosions de sa fureur.-Ronze, désespérant de se créer une paroisse à Munich, en a disparu, laissant dans cette capitale, pour continuer son œuvre, le nommé Dumhoff, qui se donne une peine infinie pour se procurer une clientelle. Le relevé fait par la police de tous les membres de cette secte qui célébre son prétendu culte dans un cabaret à bière, a prouvé que, dans cette nouvelle commune, il ne se trouve qu'une vingtaine d'ex-catholiques ; tout le reste se compose de mécréants de toutes sortes de sectes, parmi lesquels l'on compto un assez grand nombre de Juifs. Cela est tout simple, puisque pour être membre de l'Eglise germano-catholique il na faut pas même croire à l'existence de Dieu.

MUNICH .- Un religieux, prêtre et docteur en théologie, Jean-Georges Boniface Huber, avait en le malheur, au mois d'avril dernier, d'apostasier et de passer à la communion prétendue évangélique. Pénétré de repentir, il public, aujourd'hui, 13 décembre, que, rentré au sein de l'Eglise, il s'efforcera, pendant tout le reste de sa vie, de réparer le scandale qu'il a si malheusement causé. Il s'y reconnaît d'autant plus étroitement obligé, dit-il, que le Saint-Père, à sa très-humble demande, l'a non-sculement reçu en grace et rétubli dans sa dignité sacerdotale, mais qu'il l'a même dispensé de ses vœux monastiques.

RENFORT.-Le 10 décembre, il est parti de Munich, sous la conduite de son aumônier, une nouvelle colonie de Pauvres Nœurs des écoles, pour se rendre aux Etais-Ilnis de pande cette-recept, cette congrégation comptera, de ce moment, ving mit Sœurs, et ce nombre, malgré huit écoles que déjà elles desservent, leur permettra de fonder, en Amérique, une Maison-Mère destmée à fournir à cet utile institut des novices indigênes, et multipliera les Maisons de l'ordre dans les grandes localités, en attendant qu'il devienne possible d'en établir dans toutes les nombreuses colonies de langue allemande.

ECOLES MIXTES .- Le conseil communal de Mayence a décrété, le 14 décembre, que les écoles catholiques de la ville seraient transformées en écoles communales, c'est-àdire mixtes. It s'agit principalement, dans cette transformation, de faire passer les fonds scolaires de l'Eglise catholique aux mains des protestants. Les catholiques de Mayence n'out vu qu'avec indignation cette nouvelle tentative de spoliation entreprise contre leur Eglise, et dejà l'association de Pie IX s'occupe des moyens de faire rapporter ou casser ce décret rendu à la sollicitation des démagogues et des juifs, qui aujourd'hm jouent un grand rôle dans tout ce qui se projette ou s'entreprend contre l'Eglise catholique en Alle-

runquie.-!! est dans l'immuable destinée des Eglises schismatiques et de leurs chefs, que l'autorite centrale, don ceux-ci se croient les dépositaires, devienment le jouet, soit des princes temporels, soit de leurs propres troupeaux. Ainsi, le patriarche arménien de Constantinople vien: d'étre déposé de son siège, après l'avoir occupé pendant dixhuit mois seulement.

VEN ZUELA. - Nous avons des nouvelles de Puerto Cabello du 28 decembre. A en croire des bruits, dont il est impossible d'apprécier l'authenticité, la flotte du général Paez aurait éprouvé un grave échec, dans la nuit du 13. Les forces du général Monagas lui auraient enlevé une barque, un brick et une goelette. Exacte at non, cette nouvelle a été célé. brée le 27 par des réjouissance publiques à Puerto Cabello.

#### M. l'Editeur,

Il est dit dans un article du dernier numéro des Mélanges Religieux, qu'on a fait la remarque, que c'est le 24 novembre l'an 800 que Charlemagne donnat au Pape sa souveraineté temporelle. En faveur de ceux qui aiment à étudier l'histoire et à éclaireir les passages obscurs et difficiles, qu'il me soit permis de dire que c'est bien douteux que ce soit Charlemagne qui donnât au Pape sa souveraineté temporelle. En 753 le Pape Etienne III vint en France pour implorer le secours de Pepin contre Astolphe, roi des Lombards, qui s'était emparé de ses états. Le Pape fit deux fois ce voyage. Ces états appartenaient donc déjà au Pape. Qui lui avait donné! On ne le sait pas précisément; mais Constantin-le-Grand en l'an 321 avait donné cette famense constitution, première source des richesses de Eglise, par laquelle il permet à l'Eglise d'acquérir des biens-fonds et aux particuliers la liberté de leur en laiss r par testaments; et il est à croire que Constantin en faisant cette loi donna l'exemple, et qu'ensuite ses successeurs. d'autres princes ou seigneurs en auront agi de même, ce qui aura contribué à faire le domaine de St. Pierre dont Astolphe s'était emparé et que Pepin après l'avoir conquis le remit au Pape en 750. Egiphard, auteur contemporain, et Anastase, le bibliothécaire, ne parlent point de donation mais de restitutions, "Finis belli fuit subactà Italià et res Longobardorum regibus erepta Adriano Romano Ecclesite rectori restituta."; Eginhard, vita Carolimagni. " Pipinus invitante romano pontifice.... et ad reddendam ea que romane ecclesia abstulerat (Haistolfus) ..... ad sanctum Petrum reddidit." Annales 755. 756. Voyez de plus, Anastase bibl. vita Stephani II. et Adriani II. passim. Labbe